



Ordonnance de l'OFROU sur le cours de théorie de la circulation

(OCTC)

du [date]

L'Office fédéral des routes (OFROU),
vu l'art. 19a de l'ordonnance du 27 octobre 1976 réglant l'admission à la circulation routière (OAC)¹,

arrête :

Art. 1 Objet

La présente ordonnance règle la structure, le contenu et l'exécution du cours de théorie de la circulation.

Art. 2 Exigences concernant l'exécution du cours

Les cours de théorie de la circulation peuvent être exécutés uniquement par :

- a. des titulaires d'une autorisation d'enseigner la conduite de la catégorie A ou B (animateurs) ;
- b. de futurs moniteurs de conduite, pour autant qu'ils soient accompagnés, dans le cadre de leur stage de formation, par des titulaires d'une autorisation requise à cette fin.

Art. 3 Déclaration obligatoire des cours

Toute personne souhaitant proposer des cours de théorie de la circulation est tenue de le déclarer à l'autorité compétente du canton dans lequel elle exerce la majeure partie de ses activités, et ce avant le début de l'enseignement. La déclaration doit s'effectuer par voie électronique. Doivent être indiqués :

RS ...

¹ RS 741.51

- a. l'adresse de la salle de cours ;
- b. les dates des cours ;
- c. le numéro FABER et la date de naissance la personne selon article 2, lettre a.

Art. 4 Salle de cours

¹ La salle de cours doit :

- a. disposer d'un accès indépendant ;
- b. offrir suffisamment de place pour l'exécution du cours ;
- c. être protégée contre les nuisances causées par le bruit, la poussière et les odeurs ;
- d. disposer d'un bon éclairage ;
- e. pouvoir être suffisamment aérée, et
- f. pouvoir être bien chauffée.

² Elle ne doit pas servir d'habitation ni de passage.

³ Si la salle de cours fait partie d'un établissement de restauration, il devra s'agir d'un espace séparé où la consommation n'est pas obligatoire.

Art. 5 Matériel de cours

¹ La salle de cours doit disposer en particulier :

- a. les moyens didactiques utilisés ;
- b. divers moyens d'enseignement permettant un travail interactif.

² Pour la formation des motocyclistes, l'animateur doit, si possible, intégrer un motorcycle dans son enseignement. Si ce n'est pas possible, il doit utiliser des illustrations spécifiques aux motocycles.

³ Pendant le cours, l'animateur doit pouvoir accéder à des textes législatifs fédéraux sur la circulation routière ainsi qu'à des circulaires, des instructions ou des directives concernant en particulier la formation et le perfectionnement des conducteurs de véhicules automobiles.

⁴ L'animateur doit remettre aux participants des documents appropriés qui résument notamment les éléments essentiels du cours.

Art. 6 Structure du cours

¹ Le cours de théorie de la circulation est composé de quatre blocs d'enseignement. Il s'échelonne sur quatre jours, chaque jour étant consacré à un bloc d'enseignement.

² Un bloc d'enseignement dure deux heures, pause de dix minutes comprise.

³ L'enseignement se fonde sur le plan d'enseignement visé dans l'annexe.

Art. 7 Participation au cours

¹ Le bloc d'enseignement 1 doit être suivi en premier. Les blocs d'enseignement 2 à 4 peuvent être suivis dans n'importe quel ordre.

² Douze personnes au maximum peuvent participer à un bloc d'enseignement.

Art. 8 Liste de présence

¹ L'animateur doit tenir une liste de présence pour chaque bloc d'enseignement. Elle doit contenir nom, prénom et date de naissance des participants.

² Les participants attestent, par leur signature, avoir suivi chacun des blocs d'enseignement. L'animateur confirme, par voie électronique, que ces derniers ont été suivis.

³ L'animateur doit conserver la liste de présence pendant trois ans. Durant cette période, il doit permettre à l'autorité cantonale compétente du domicile du participant de consulter le document sur demande.

Art. 9 Attestation de participation au cours

¹ L'animateur remet aux participants une attestation de participation au cours de théorie de la circulation.

² L'attestation de participation au cours est valable pour une durée illimitée.

Art. 10 Abrogation d'instructions

¹ Les instructions de l'OFROU du 24 septembre 2020 concernant le cours de théorie de la circulation sont abrogées.

Art. 11 Entrée en vigueur

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

[Date]

Office fédéral des routes

[Nom]

Annexe
(art. 6, al. 3)

Plan d'enseignement

I. Les quatre blocs d'enseignement

1 Bloc d'enseignement 1 : autorisation de conduire et véhicule

1.1 Mission des personnes qui exécutent le cours et compétences

Mission des personnes qui exécutent le cours : Elles montrent aux participants les compétences qu'ils doivent acquérir pour pouvoir se déplacer avec un véhicule en toute sécurité dans la circulation routière. Elles présentent le déroulement de la formation à la conduite. En s'appuyant sur la règle fondamentale énoncée à l'art. 26 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR)², Elles expliquent les raisons pour lesquelles des règles de la circulation sont nécessaires, afin d'en favoriser l'acceptation. Les participants doivent également être incités, dans le cadre de leur préparation à l'examen théorique de base, à mener une réflexion approfondie sur les règles de la circulation, sur leurs motivations à conduire et sur le développement de leur sens de la circulation. En se fondant sur la règle fondamentale visée à l'art. 26 LCR, elles exposent clairement la responsabilité qui incombe aux conducteurs et la manière dont ceux-ci doivent l'assumer. Il doit être clair pour les participants que le cours de théorie de la circulation constitue la base du développement du sens de la circulation, qui sera approfondi dans les phases suivantes de la formation.

Compétences : Les participants comprennent et justifient les compétences qu'ils doivent acquérir durant la formation à la conduite afin de satisfaire aux exigences requises pour conduire un véhicule automobile en toute sécurité. Ils savent comment ils peuvent organiser leur formation à la conduite. Ils sont motivés à mener une réflexion approfondie sur les règles de la circulation, sur leurs motivations à conduire, sur le développement de leur sens de la circulation et sur la sécurité des véhicules.

² RS 741.01

1.2 Déroulement du cours, compétences (objectifs) et contenus d'apprentissage

Déroulement du cours	Compétences (objectifs)	Contenus d'apprentissage
1. Introduction		
Les participants :	1.1 expliquent les raisons pour lesquelles ils veulent apprendre à conduire une voiture ou un motorcycle.	Motivations à conduire
	1.2 sont disposés à réfléchir sur leurs motivations à conduire.	
	1.3 connaissent les compétences à acquérir et les contenus d'apprentissage du bloc d'enseignement 1.	Compétences et contenus d'apprentissage Bloc d'enseignement 1
2. Formation à la conduite		
Les participants :	2.1 expliquent les exigences posées par la circulation routière à la conduite de véhicules automobiles et les raisons pour lesquelles la conduite de véhicules automobiles en toute sécurité nécessite de suivre une solide formation à la conduite pendant un certain temps.	Formation à la conduite : déroulement de la formation, développement du sens de la circulation et utilité du cours de théorie de la circulation, examen théorique de base, importance des leçons de conduite dispensées par des professionnels pendant l'acquisition de la pratique de la conduite, importance des courses d'exercice privées sur une période prolongée, examen pratique de conduite, cours de formation complémentaire

	2.2 savent quelles compétences ils doivent nécessairement acquérir dans le cadre de la formation à la conduite.	
	2.3 comprennent l'importance du sens de la circulation et du cours de théorie de la circulation.	
	2.4 expliquent les prescriptions auxquelles ils sont soumis en tant qu'élèves conducteurs et titulaires du permis de conduire à l'essai.	Dispositions officielles, pénales et administratives concernant la formation à la conduite, assurance, permis d'élève conducteur, permis de conduire à l'essai, sanctions durant la période probatoire, permis de conduire de durée illimitée, cours de perfectionnement facultatif, responsabilité en tant que conducteur et détenteur du véhicule
	2.5 se rendent compte des raisons pour lesquelles ils doivent comprendre les prescriptions concernant la formation à la conduite et apprennent où ils peuvent s'informer sur le sujet.	
3. Conducteur – règle fondamentale énoncée à l'art. 26 LCR et accidents		

Les participants :	3.1 connaissent les principaux chiffres et facteurs relatifs aux accidents de la route.	Accidents : faits essentiels et chiffres actuels concernant les accidents impliquant des nouveaux conducteurs
	3.2 décrivent leur responsabilité dans les interactions entre l'être humain, le véhicule et l'environnement et exposent leur propre stratégie pour éviter d'être impliqués dans un accident.	Modèle des interactions entre l'être humain, le véhicule et l'environnement, sens des responsabilités
	3.3 expliquent la corrélation entre leur stratégie et l'art. 26 LCR en donnant un exemple personnel.	Art. 26 LCR, volonté d'assumer ses responsabilités, référence aux interactions entre l'être humain, le véhicule et l'environnement
	3.4 comprennent que pour garantir la sécurité, il est nécessaire non seulement de respecter les règles de la circulation, mais aussi de faire preuve de courtoisie à l'égard des autres usagers de la route.	
	3.5 comprennent les conditions préalables à l'identification des dangers et détectent les sources de danger caractéristiques dans	Facteurs personnels d'accroissement des risques, usagers de la route nécessitant une protection particulière, conditions de route, de circulation et de visibilité, connaissance et perception des dangers ; modèle de

	la circulation routière.	la fourche analytique : évolution des situations de circulation, facteur d'influence que constitue la vitesse
	3.6 analysent des situations concrètes à l'aide de la fourche analytique et élaborent sur cette base leur propre stratégie de prévention des dangers.	
4. Véhicule – règle fondamentale visée à l'art. 29 LCR et garanties de sécurité		
Les participants :	4.1 expliquent la corrélation entre leur stratégie et l'art. 29 LCR en donnant un exemple personnel.	Art. 29 LCR, volonté d'assumer ses responsabilités, référence aux interactions entre l'être humain, le véhicule et l'environnement
	4.2 comprennent que pour garantir la sécurité et respecter les règles de la circulation, il est également nécessaire que le véhicule présente toutes les garanties de sécurité.	

	4.3 expliquent ce qui leur permet d'identifier des défauts importants pour la sécurité sur un véhicule et quelle responsabilité le conducteur et le détenteur du véhicule endossent.	Garanties de sécurité : contrôle avant le départ, état général, pneumatiques, pression des pneus, profondeur de sculpture, éclairage, propreté, etc. ; partage, location ou prêt de véhicules : familiarisation avec le véhicule d'un tiers, permis de circulation, manuel d'utilisation ; saison : équipement du véhicule adapté à la saison, enlèvement de la neige, du givre, etc. sur le véhicule.
	4.4 comprennent les raisons pour lesquelles il faut vérifier qu'un véhicule présente toutes les garanties de sécurité avant de prendre la route.	
	4.5 reconnaissent la nécessité de se familiariser suffisamment avec des véhicules qu'ils ne connaissent pas avant de prendre la route.	
5. Conclusion		
Les participants :	5.1 formulent les enseignements personnels importants qu'ils ont tirés du bloc d'enseignement 1.	Passage en revue des contenus d'apprentissage essentiels, bénéfice personnel et utilité dans la pratique
	5.2 adhèrent aux nouvelles stratégies apprises visant à prévenir les situations de danger et les accidents.	

	5.3 font le lien entre leurs stratégies personnelles et les compétences acquises dans le bloc d'enseignement 1.	
--	---	--

2 Bloc d'enseignement 2 : responsabilité

2.1 Mission des personnes qui exécutent le cours et compétences

Mission des personnes qui exécutent le cours : Elles montrent aux participants l'influence de l'aptitude à la conduite, de la capacité de conduire, des facultés visuelles, de la perception ainsi que des limites de celles-ci sur la sécurité routière. Elles entraînent les participants à développer leur observation de la circulation. Elles les sensibilisent aux dangers de la conduite en cas d'altération des capacités physiques et de déficit d'attention. Elles leur font prendre conscience du fait que l'utilisation sûre et correcte des systèmes d'automatisation et d'assistance à la conduite (SAC) renforce à la fois leur sécurité et celle des autres usagers de la route ainsi que des compétences dont ils ont besoin pour utiliser ces dispositifs. Elles les sensibilisent également à l'influence que leur propre personnalité, leurs conditions de vie, leur environnement social et les circonstances concrètes d'accompagnement ont sur leur style de conduite. Par ailleurs, elles sensibilisent les participants à une conduite économe et respectueuse de l'environnement avec des véhicules à moteur.

Compétences : Les participants sont conscients des conséquences d'une aptitude à la conduite et d'une capacité de conduire insuffisantes sur leur attention et leurs capacités physiques. Ils appliquent les bases de l'observation de la circulation. Ils savent utiliser les SAC correctement et en toute sécurité, et ils en connaissent les risques et les limites. Ils sont incités à réfléchir sur leurs motivations à conduire au regard de leurs capacités physiques et connaissent les bases d'une conduite économe et respectueuse de l'environnement avec des véhicules à moteur.

2.2 Déroulement du cours, compétences (objectifs) et contenus d'apprentissage

Déroulement du cours	Compétences (objectifs)	Contenus d'apprentissage
----------------------	-------------------------	--------------------------

1. Introduction		
Les participants :	1.1 sont disposés à réfléchir à leur responsabilité en tant que conducteurs.	Référence au bloc d'enseignement 1, point 3.2, responsabilité des conducteurs
	1.2 connaissent les compétences à acquérir et les contenus d'apprentissage du bloc d'enseignement 2.	Compétences et contenus d'apprentissage du bloc d'enseignement 2
2. Aptitude à la conduite, capacité de conduire et attention		
Les participants :	2.1 sont conscients des différences et des recouvrements entre les notions „d'aptitude à la conduite“, de „capacité de conduire“ et de „style de conduite“.	Notions : aptitude à la conduite, capacité de conduire, style de conduite, différences, recouvrements, fatigue, médicaments, alcool, drogues, autres motifs d'incapacité de conduire ; Conséquences : altération des capacités de perception, de traitement des informations et de réaction, et corrélation avec les motivations à conduire
	2.2 expliquent les facteurs qui altèrent la capacité de conduire ainsi que leurs conséquences sur la capacité de réaction et le comportement des conducteurs.	

	2.3 ont conscience du fait qu'en conduisant des véhicules automobiles malgré une incapacité de conduire, les conducteurs peuvent causer un préjudice physique, psychique, financier et social à eux-mêmes, mais aussi à des tiers.	Dispositions légales relatives à la capacité de conduire : effets sur les titulaires d'un permis d'élève conducteur, les accompagnateurs lors de courses d'apprentissage, les titulaires d'un permis de conduire à l'essai ; conséquences : conséquences pénales et administratives ainsi qu'en matière de responsabilité civile
	2.4 expliquent les fonctions sensorielles importantes pour la conduite d'un véhicule automobile et leur corrélation avec l'attention.	Sens humains : importance de la vue, fonctions de la vue, de l'ouïe et du toucher, importance de l'attention et influence de la distraction sur la prise d'informations ; Réaction : lien sensorimoteur, circuits de la réaction, temps de réaction
	2.5 sont conscients de la corrélation entre les capacités physiques, l'attention et la capacité de réaction.	
	2.6 reconnaissent que la distraction lors de la conduite d'un véhicule automobile constitue un risque et qu'il est de leur responsabilité de ne pas se laisser distraire.	

3. Observation de la circulation, SAC et style de conduite		
Les participants :	3.1 expliquent les principes spécifiques à l'observation de la circulation ainsi que les corrélations entre la perception et la réaction.	Observation de la circulation : influence de la durée des regards et de leur direction sur le contrôle des mouvements, orientation du regard aux fins de la prise d'informations, techniques d'observation systématique telles qu'anticipation, regards sélectifs et méthodiques, regards de contrôle ; conditions de visibilité : influence des conditions de visibilité sur la perception visuelle ; SAC : utilité, utilisation et limites des SAC
	3.2 sont conscients de l'influence des conditions de visibilité sur la perception visuelle et de la manière dont leur perception peut être facilitée de manière générale par l'utilisation des SAC.	
	3.3 reconnaissent les répercussions de leurs capacités physiques, de leurs propres motivations à conduire et des circonstances concrètes d'accompagnement sur leur style de conduite.	Style de conduite : capacités physiques, motivations quant au choix de la vitesse et du comportement sur la route, motivations à conduire typiques et à risques ; vitesse et distance d'arrêt : aspects liés à la physique de la conduite, conséquences en termes de gestion des distances et de sécurité routière, avantages de la tactique préventive ; SAC : utilité, utilisation et limites des SAC qui accroissent la sécurité en agissant sur la vitesse et la distance entre les véhicules
	3.4 expliquent les corrélations entre la vitesse et la distance d'arrêt.	

	3.5 réfléchissent de manière critique à leur comportement quant au choix de la vitesse et adoptent la stratégie consistant à faire passer la sécurité routière avant leurs motivations à conduire.	
	3.6 reconnaissent la tactique préventive et l'utilisation des SAC comme une stratégie personnelle de responsabilisation envers les passagers du véhicule et les autres usagers de la route.	
4. Conclusion		
Les participants :	4.1 forment les enseignements personnels importants qu'ils ont tirés du bloc d'enseignement 2.	Passage en revue des contenus d'apprentissage essentiels, bénéfice personnel et utilité dans la pratique
	4.2 adhèrent aux nouvelles stratégies apprises visant à prévenir les situations de danger et les accidents.	
	4.3 font le lien entre leurs stratégies personnelles et les compétences acquises dans le	

	bloc d'enseignement 2.	
--	---------------------------	--

3 Bloc d'enseignement 3 : respect d'autrui

3.1 Mission des personnes qui exécutent le cours et compétences

<p>Mission des personnes qui exécutent le cours : Elles sensibilisent les participants aux comportements typiques des autres usagers de la route et aux risques que ces derniers peuvent représenter. Elles mettent en évidence les caractéristiques des différentes catégories de véhicules et promeuvent le respect mutuel entre les usagers de la route, en particulier entre conducteurs de véhicules différents (voitures de tourisme versus deux-roues ou voitures automobiles lourdes et/ou de grandes dimensions). Elles présentent aux participants des stratégies pour améliorer leur perception des autres usagers de la route, analyser leurs intentions et adapter leur propre conduite en conséquence. Elles leur démontrent l'importance du respect mutuel et de marges de sécurité suffisantes pour garantir la sécurité routière.</p>
<p>Compétences : Les participants sont au clair de la diversité des usagers de la route. Ils évaluent correctement les comportements (fautifs) possibles des usagers de la route motorisés et non motorisés ainsi que les risques que ceux-ci peuvent représenter. Ils en déduisent un comportement sûr à adopter et élaborent des stratégies axées sur une approche préventive avec lesquelles ils se protègent eux-mêmes ainsi que les autres usagers de la route Ils sont déterminés à devenir des conducteurs de véhicules automobiles sûrs et courtois.</p>

3.2 Déroulement du cours, compétences (objectifs) et contenus d'apprentissage

Déroulement du cours	Compétences (objectifs)	Contenus d'apprentissage
1. Introduction		
Les participants :	1.1 sont disposés à réfléchir aux	Égards envers les autres usagers de la route, référence à l'art. 26 LCR

	besoins des divers usagers de la route.	
	1.2 connaissent les compétences à acquérir et les contenus d'apprentissage du bloc d'enseignement 3.	Compétences et contenus d'apprentissage Bloc d'enseignement 3
2. Caractéristiques des usagers de la route		
Les participants :	2.1 comprennent les risques qui peuvent résulter de la diversité des usagers de la route et des véhicules, et en expliquent les raisons.	Facteurs de risques du trafic mixte : usagers de la route motorisés et non motorisés, connaissance des règles de la circulation et expérience de cette dernière variables ; obligation de faire preuve de courtoisie envers les enfants, les personnes âgées ou invalides ainsi qu'en cas de comportement fautif de tiers ; planification des trajets : choix des itinéraires, horaires et routes où circulent de nombreux véhicules et enfants, stratégies d'évitement
	2.2 sont disposés à faire preuve de courtoisie envers les groupes d'usagers de la route les plus exposés et vulnérables.	
	2.3 expliquent les différences de comportement entre les conducteurs de trottinettes et de vélos motorisés d'une part et les usagers de la route qui se servent de	Conducteurs de trottinettes et cyclistes : place nécessaire et mode de déplacement, différence entre véhicules motorisés et non motorisés, et conséquences de celles-ci sur l'utilisation de la route, la trajectoire, la vitesse ; risques : visibilité, erreurs de perception typiques, comportement

	véhicules non motorisés d'autre part.	de conduite, enfants à trottinette ou à vélo ; égards : distance, disposition à patienter dans les situations de priorité et de dépassement ; motocyclistes : méconnaissance, de la part des autres usagers de la route, des spécificités de la conduite motocycliste, autoprotection en particulier dans les situations de priorité, de dépassement et de circulation à la file
	2.4 reconnaissent que les conducteurs de trottinettes, les cyclistes et les motocyclistes sont exposés à de plus grands risques que les conducteurs de voitures de tourisme.	
	2.5 sont disposés à témoigner une attention particulière aux conducteurs de trottinettes, aux cyclistes et aux motocyclistes, à maintenir une distance supplémentaire et à faire preuve d'une patience accrue.	
	2.6 expliquent les particularités des véhicules lourds et/ou de grandes dimensions ainsi que celles des véhicules sur rails.	Véhicules lourds et/ou de grandes dimensions : place nécessaire, manœuvrabilité, trajectoire et vitesse, restrictions de la visibilité ; véhicules sur rails : dépendance au rail, distance d'arrêt, comportement aux arrêts, passages à niveau ;

	2.7 expliquent les risques que peuvent représenter les usagers de la route qui travaillent dans la circulation routière et effectuent par exemple des opérations de sauvetage, de l'entretien routier ou du transport de personnes et de marchandises.	activités professionnelles dans la circulation routière : courses d'intervention, entretien routier, transport de personnes, bus scolaires, livraisons, etc.
	2.8 sont disposés à faire preuve de courtoisie et de tolérance envers les usagers de la route qui conduisent des véhicules spéciaux et travaillent dans la circulation routière.	
3. Comportement envers les autres usagers de la route		
Les participants :	3.1 expliquent les conditions personnelles à satisfaire pour percevoir et évaluer les autres usagers de la route.	Perception : rétroviseurs, SAC, informations et signaux acoustiques ; limites du véhicule : type de construction, éléments de construction gênant la vue, angles morts, chargement masquant la vue
	3.2 connaissent les limites inhérentes à leur propre véhicule pour la perception des autres usagers de la route et des	

	situations de circulation.	
	3.3 expliquent, à l'aide d'une analyse des usagers de la route en 4 points, comment ils peuvent observer systématiquement les autres usagers de la route, anticiper les possibles comportements de ces derniers et adapter leur propre comportement à l'évolution des situations de circulation.	Analyse des usagers de la route en 4 points : analyse du mode de déplacement, de l'âge, de l'attention et des intentions dans les situations de circulation servant de base au comportement du conducteur ; anticipation: importance de la préparation mentale aux évolutions possibles des situations de circulation ; stratégies de sécurité : choix de l'itinéraire et préparation mentale, vitesse et maintien des distances de sécurité, disposition à attendre et promptitude à freiner, arrêt, contact visuel, signaux d'avertissement
	3.4 reconnaissent l'analyse des usagers de la route en 4 points comme base de leur façon de conduire.	
	3.5 sont disposés à apporter leur contribution personnelle à la sécurité de tous en adoptant un comportement courtois et une conduite préventive.	
4. Conclusion		

Les participants :	4.1 formulent les enseignements personnels importants qu'ils ont tirés du bloc d'enseignement 3.	Passage en revue des contenus d'apprentissage essentiels, bénéfique personnel et utilité dans la pratique
	4.2 adhèrent aux nouvelles stratégies apprises visant à prévenir les situations de danger et les accidents.	
	4.3 font le lien entre leurs stratégies personnelles et les compétences acquises dans le bloc d'enseignement 3.	

4 Bloc d'enseignement 4 : infrastructure routière et conduite préventive

4.1 Mission des personnes qui exécutent le cours et compétences

Mission des personnes qui exécutent le cours : Elles sensibilisent les participants aux risques que peuvent représenter, parallèlement aux autres usagers de la route, le véhicule et son chargement, les routes et les tronçons routiers, de même que les facteurs temporels et les influences météorologiques. Elles leur présentent les comportements sûrs à adopter pour les divers types de route et les différentes conditions extérieures, en tenant toujours compte des autres usagers de la route. Elles soulignent l'importance d'adapter sa vitesse à ses propres compétences en matière de conduite, au véhicule et à son chargement, ainsi qu'aux conditions extérieures (infrastructure, densité du trafic et conditions météorologiques). À la fin du cours de théorie de la circulation, elles passent en revue avec les participants les stratégies personnelles que ces derniers ont assimilées pour une conduite à la fois responsable, respectueuse des règles, courtoise, préventive et sûre.

Compétences : Les participants sont capables d'assumer les responsabilités qui

leur incombent par rapport à leur véhicule et à l'infrastructure. Ils expliquent quelles vitesses et trajectoires sont adaptées à la situation sur différents tronçons routiers et en fonction des conditions météorologiques. Ils sont responsables de l'état du véhicule qu'ils conduisent ainsi que des passagers, même s'ils ne sont pas les détenteurs du véhicule. Ils assimilent leurs stratégies personnelles et sont déterminés à développer sur cette base une conduite sûre pour devenir ainsi des partenaires fiables dans la circulation.

4.2 Déroutement du cours, compétences (objectifs) et contenus d'apprentissage

Déroulement du cours	Compétences (objectifs)	Contenus d'apprentissage
1. Introduction		
Les participants :	1.1 sont disposés à réfléchir à leurs responsabilités en tant que conducteurs dans la circulation routière.	Référence au bloc d'enseignement 1, ch. 3.2, responsabilité du conducteur et du détenteur du véhicule
	1.2 connaissent les compétences à acquérir et les contenus d'apprentissage du bloc d'enseignement 4.	Compétences et contenus d'apprentissage du bloc d'enseignement 4
2. Infrastructure		
Les participants :	2.1 sont conscients qu'ils doivent toujours adapter leur comportement aux influences extérieures.	Infrastructure : routes spéciales telles que zones de rencontre, zones 30, trottoirs, rues de quartier, rues industrielles, rues commerçantes, centres de localités à trafic modéré, carrefours à sens

	2.2 expliquent les risques liés aux routes spéciales, aux influences temporelles et météorologiques, et déterminent, pour des situations concrètes, le comportement qui leur permettra de se ménager une marge de sécurité suffisante.	giratoire, routes de campagne, chemins ruraux et forestiers, routes de montagne, tunnels, semi-autoroutes, autoroutes ; conditions météorologiques : brouillard, pluie, orage, neige, verglas ; influences temporelles : heures de la journée, jours de la semaine, saisons
	2.3 sont disposés à faire passer la sécurité des autres usagers de la route et la prévention des perturbations ou des dommages avant leur motivation à conduire.	
	2.4 expliquent à quoi ils reconnaissent le tracé de la route, la nature de la bordure ainsi que la largeur de la chaussée, et comment ils évaluent la surface de la route.	Analyse TSB (tracé, surface, bordure) – caractéristiques du tracé : propriétés du tracé routier, anticipation, prévention des illusions d'optique ; analyse TSB – caractéristiques de la surface : état du revêtement routier, marquages, couvercles de regards, rainures, salissures, revêtement instable, montée, descente, eau, neige, verglas, feuilles mortes, etc. ; analyse TSB – caractéristiques de
	2.5 expliquent, en se référant à l'analyse TSB (tracé, surface, bordure), comment ils examinent systématiquement les tronçons routiers et déduisent sur	la bordure : propriétés des bords de route, viabilité, largeur de la chaussée qui en résulte, pente ; stratégies de sécurité : choix de l'itinéraire et préparation mentale, vitesse et maintien des distances de sécurité, disposition à attendre et promptitude à freiner, trajectoire,

	cette base la vitesse et la trajectoire adéquates.	arrêt, contact visuel, signaux d'avertissement
	2.6 reconnaissent l'analyse TSB comme base de leur façon de conduire.	
3. Dynamique de conduite		
Les participants :	3.1 expliquent la responsabilité qui leur incombe en lien avec le nombre de passagers (nombre max. de places assises), le poids, le transport et la sécurité des passagers et du chargement.	Conducteurs : permis de circulation, permis d'élève conducteur, permis de conduire (à l'essai ou définitif), restrictions, moyen de correction visuelle, habillement, chaussures, appuie-tête, ceinture de sécurité ; motocyclistes : équipement de protection, tel que casque, vêtements, gants, chaussures robustes, etc. ; visibilité ;
	3.2 sont disposés à effectuer des contrôles et à adopter des mesures de sécurité avant de prendre la route.	passagers : places assises, mesures de sécurité, sièges pour enfants, verrouillage des portières et des fenêtres ; chargement : poids, arrimage du chargement, réduction de la visibilité
	3.3 sont disposés, en tant que motocyclistes, à porter des vêtements de protection efficaces par tous les temps et même pour des trajets courts.	

	3.4 expliquent les bases physiques de l'accélération et de la décélération pour différentes catégories de véhicules.	Vitesse : accélération, décélération, distance d'arrêt, temps et distance de réaction, distance de freinage, promptitude à freiner, vitesse résiduelle ; forces : accouplement de force, adhérence, guidage latéral, force centrifuge, phases de virage
	3.5 expliquent les principes guidant le choix de la vitesse, les effets de cette dernière sur la distance d'arrêt et les autres facteurs influant sur cette dernière.	
	3.6 sont disposés à prendre les virages conformément au modèle des phases de virage et en se ménageant une marge de sécurité personnelle.	
	3.7 expliquent les stratégies leur permettant d'effectuer des manœuvres comme démarrer, se garer, faire demi-tour ou faire marche arrière en toute sécurité en utilisant les SAC disponibles.	Exécution de manœuvres : démarrage, parage, demi-tour, marche arrière, etc. ; changements de trajectoire tels que présélection, évitement, changement de direction et changement de voie, files parallèles, circulation en quinconce, circulation selon le principe de la fermeture Éclair ; manœuvres des autres usagers de la route ou vis-à-vis de ceux-ci telles que devancement par la droite, croisement et dépassement ; protection du véhicule contre sa mise en mouvement fortuite ou contre le vol
	3.8 reconnaissent l'importance de l'observation multiple lors des changements de trajectoire, notamment lors d'un changement de	

	voie, malgré l'utilisation des SAC.	
	3.9 sont disposés à créer de bonnes conditions de visibilité et de sécurité lors des manœuvres des autres usagers de la route ou vis-à-vis de ceux-ci en respectant une distance suffisante.	
4. Conclusion		
Les participants :	4.1 formulent les enseignements personnels importants qu'ils ont tirés du bloc d'enseignement 4.	Passage en revue des contenus d'apprentissage essentiels, bénéfice personnel et utilité dans la pratique
	4.2 adhèrent aux nouvelles stratégies apprises visant à prévenir les situations de danger et les accidents.	
	4.3 font le lien entre leurs stratégies personnelles et les compétences acquises dans le bloc d'enseignement 4.	

	4.4 récapitulent les principales stratégies qui leur permettront d'adopter une conduite responsable et préventive et de poursuivre leur formation à la conduite.	Passage en revue des blocs d'enseignement 1 à 4 ; formation à la conduite : questions sur les prochaines étapes, sur l'examen théorique de base, etc.
--	--	---